

**COMPTE RENDU COMMUNICABLE DE LA REUNION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MERCREDI 03 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 03 avril à 17 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mireille MESTRES.

Présents : Mireille MESTRES, Marie-José MARY, Delphine COVILI, Marie SCHMIDT, Anne CAVAILLÉ, Elyane XENE, André VALADE, Marc CHARTRER, Yvette PÉRIOT, Céline FIGUERAS

Absents avec procuration : Yves PORTEIX qui donne pouvoir à Marie-José MARY
Anne-Marie BRUNIE qui donne pouvoir à Mireille MESTRES

Julien DAMONTE qui donne pouvoir à Marie SCHMIDT.

Absents : Béatrice DELAUNAY, Karine GLAZIOU, Marie ALEXANDRE, Tony LEBLOND.
Céline FIGUERAS arrive avant le vote de la question n°4

Mme Marie-José MARY a été élue secrétaire.

Mme MESTRES énonce l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du CCAS du 20 mars 2024.

Mme MESTRES fait lecture du compte rendu de la réunion du CCAS du 20/03/2024. Mme PERIOT signale une faute de frappe à la question 4, il est écrit CAPELL, or, il faut lire CAPEILLE. M. CHARTRER signale qu'il a été omis deux procurations, Mme BRUNIE et lui-même.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte rendu du CCAS du 20 mars 2024 tel que présenté.

2) Compte administratif - Compte de Gestion 2023

Mme MESTRES donne lecture du compte administratif et du compte de gestion. Mme SCHMIDT est désignée pour procéder au vote.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable Public
- Constate que les résultats sont conformes au Compte Administratif de l'ordonnateur
- Approuve le Compte Administratif 2023 dressé par le Président

3) Budget primitif 2024

Mme MESTRES donne lecture du budget primitif 2024. Aucune question n'est posée l'assemblée procède au vote.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 21 924,14 €

4) Demandes de subventions au profit d'associations caritatives et sociales

Mme MESTRES présente et propose à l'assemblée les demandes de subventions :

- **Non retenues** : la Ligue contre le cancer, le RASED, Parkinson, Médailleurs Militaires, SEP, AFM (participation déjà au téléthon), AVC, Restos du Cœur de Perpignan (La Commune achète des denrées alimentaires pour l'antenne de Saint André
- **Accordées** : ADMR 250€, Entraide et Partage (800 €), Secours Catholique (150€), Secours Populaire (200€), Maillon Solidaire (300€).

S'engage une longue discussion sur la demande de subvention exceptionnelle de l'école primaire, ils seront contactés pour plus de précisions.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Les propositions d'attribution de subventions sont adoptées telles que présentées.

5) Questions diverses

Mme MESTRES présente trois demandes déjà évoquées lors de la séance du 20 mars 2024.

- Prise en charge des frais d'obsèques de Mme W. toujours en attente de pièces justificatives

- Demandes de logement

- o Mme B. attend un rez-de-chaussée. Un logement va lui être proposé, Mme MESTRES doit se rapprocher de son curateur.
- o Mme B. demande également un rez-de-chaussée pour elle et sa fille handicapée
- o Mme G. demande un logement avec 3 chambres

Mme L. rencontre régulièrement Mme MESTRES pour sa recherche de travail.

Prochaine réunion lundi 10 juin 2024 à 18h

La séance est levée à 18h.

La Vice-Présidente

Mireille MESTRES



La Secrétaire

Marie-José MARY